



# Pentathlon des arts sur les jeux olympiques et paralympiques

publié le 29/04/2019

## Descriptif :

En 2024, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris constitue une occasion de renforcer le lien entre l'Ecole et le sport, de développer la culture sportive et de renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes.

## Sommaire :

- Renouer avec l'idée originelle de Pierre de Coubertin
- Une initiative interministérielle
- Principes généraux
- Pilotage

## Pentathlon des arts sur les jeux olympiques et paralympiques

En 2024, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris constitue une occasion de renforcer le lien entre l'Ecole et le sport, de développer la culture sportive et de renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes.

En effet, les Jeux olympiques et paralympiques sont porteurs de valeurs qui ne se réduisent pas au sport lui-même. Leur valorisation dans l'institution scolaire doit pouvoir se réaliser au-delà de la pratique de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire et impliquer des disciplines diverses, notamment dans les domaines artistiques. Au travers des Jeux olympiques et paralympiques doivent être interrogées les valeurs de l'olympisme, à savoir l'excellence, l'amitié, et le respect, qui ne sont pas propres au sport, mais qui sont notamment partagées par le sport et les disciplines artistiques. En articulant ces deux domaines, le pentathlon des arts sur les Jeux olympiques et paralympiques s'attache ainsi à favoriser le développement de projets artistiques et culturels sur le sport et l'olympisme.

### ● Renouer avec l'idée originelle de Pierre de Coubertin

Dès 1906, à l'initiative de Pierre de Coubertin, le Congrès olympique réuni à la Comédie française s'interroge sur la manière de renouer avec l'idéal esthétique des Jeux de la Grèce antique et soutient la proposition d'inclure aux prochains Jeux olympiques un « pentathlon des muses », constitué de cinq concours d'art en architecture, sculpture, musique, peinture et littérature, sur des thèmes en lien avec le sport ou les Jeux olympiques. Ces concours d'art se déroulent sans interruption de 1912 à 1948, avant de disparaître au profit des festivals culturels et expositions artistiques lors des Jeux olympiques suivants.

Dans cet esprit, la ville de Paris mettra en place des « Olympiades culturelles » dans les arts, la mode et la gastronomie entre 2020 et 2024, qui précéderont deux mois de « festival des Jeux Olympiques » incluant les cérémonies d'ouverture et de clôture de la manifestation olympique.

### ● Une initiative interministérielle

Le Président de la République s'est engagé à ce que tous les enfants bénéficient d'un parcours culturel cohérent et de qualité durant le temps de la scolarité et au-delà, avec la mise en place du Pass Culture pour les jeunes de 18 ans à 25 ans. Cette priorité des 100% d'élèves et de jeunes concernés par l'éducation artistique et culturelle est devenue un objectif commun des ministères de l'éducation nationale et de la culture. Les arts et la culture doivent occuper une place centrale au sein de l'École car cela permet aux élèves de développer leurs cinq sens, de travailler à la fois sur l'émotion par la pratique artistique, la confrontation aux œuvres et la connaissance. C'est l'objectif du parcours d'éducation artistique culturelle et sensorielle (PEACS).

Afin de renouer avec l'idée originelle de Pierre de Coubertin d'associer étroitement le sport et l'art tout en l'inscrivant dans le cadre scolaire, un pentathlon des arts sur les Jeux olympiques et paralympiques est ouvert annuellement pour les élèves du premier et du second degré, sur la base du volontariat, à compter de cette rentrée et jusqu'en 2024. Il associe le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports et le ministère de la culture.

Le pentathlon des arts a vocation à s'inscrire naturellement dans les parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. Il est constitué de projets collectifs dans les domaines suivants :

- créations numériques et audiovisuelles ;
- musique et arts du spectacle vivant : musique, danse, arts du cirque, théâtre... ;
- arts plastiques : dessin, peinture, photographie, sculpture... ;
- écritures : poésie, nouvelles...
- design et architecture.

## ● Principes généraux

Le public visé par le pentathlon des arts est principalement celui des écoles et établissements labellisés Génération 2024.

Afin de développer la culture sportive des élèves et le lien entre l'Ecole et le sport, toutes les écoles et tous les établissements labellisés Génération 2024 devront mettre en avant les liens qui existent entre les qualités artistiques et les valeurs du sport et de l'olympisme, lors des manifestations ou événements sportifs qu'ils organisent. Les autres établissements pourront être associés à la mise en œuvre des différents projets. Ainsi, les équipes pédagogiques pourront associer une performance culturelle à chaque performance sportive. Chaque école et chaque établissement établira son programme culturel et sportif avec une thématique de son choix en fonction de son contexte et des projets artistiques de l'école ou de l'établissement. A travers ces programmations, l'objectif est de développer chez les élèves, au quotidien, le plaisir de mener ensemble des activités sportives et culturelles.

Le cahier des charges pour la labellisation des écoles et établissements Génération 2024 introduit un lien entre le sport et la culture : « Des activités artistiques et culturelles peuvent également être envisagées en complément et en cohérence avec les activités sportives retenues en lien avec le Parcours d'éducation artistique et culturelle ».

L'intérêt de ces projets est d'être mené sur le long court, en classe ou à plusieurs classes, en liaison école-collège dans le cadre du socle, lors de rencontres sur l'ensemble de l'année, mais aussi dans le cadre d'un projet global pluriannuel sur les temps scolaires et hors scolaire, irriguant l'ensemble du territoire. Ils s'inscriront dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement et concernent l'ensemble de la communauté éducative : il conviendra donc d'y associer notamment les parents d'élèves et les partenaires institutionnels et associatifs.

Le pentathlon des arts sur les Jeux olympiques et paralympiques repose sur une production ou une performance artistique collective des élèves, à l'échelle d'une classe, d'un groupe (par exemple dans le cadre d'un atelier ou, pour la danse, de l'association sportive) ou d'un établissement. Chaque projet concerne l'un des cinq domaines constitutifs du pentathlon, mais des hybridations entre domaines sont possibles. Les productions et performances artistiques des élèves doivent s'inscrire dans un temps long qui favorise la rencontre avec les œuvres et les artistes, les pratiques de création et d'expression artistique, et les connaissances culturelles relatives aux articulations entre l'art et le sport. Les projets pédagogiques supports du travail des élèves doivent nécessairement s'appuyer sur un partenariat avec des artistes. Le cas échéant, ils peuvent bénéficier de tutorats par la présence d'étudiants d'écoles supérieures (art, design, architecture, conservatoires...) ou des parcours Arts à l'université.

Un temps formel de présentation des productions et performances artistiques des élèves devant leurs pairs ou, plus largement, devant la communauté éducative, est obligatoire : chorégraphie en danse, lecture des poésies et nouvelles en littérature, exposition des créations en art plastique, présentation des créations numériques ou audiovisuelles. Ces temps de valorisation peuvent concerner des performances artistiques encore en création. Les productions des élèves pourront être valorisées lors de temps forts comme « la journée des arts à l'Ecole ».

## ● Pilotage

Le pentathlon des arts est placé sous la responsabilité du ou des recteurs d'académie, du directeur régional/départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et du directeur régional des affaires culturelles. Pour le déploiement du

dispositif, les autorités s'appuient respectivement sur les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et les référents Génération 2024 auprès des recteurs, le référent Génération 2024 auprès de la DRJSCS et la personne en charge de l'éducation artistique et culturelle à la DRAC. Le copil Génération 2024 installé dans chaque région académique pour la labellisation des écoles et établissements a vocation à encourager et évaluer le dispositif de pentathlon des arts. En ce cas, il est élargi au directeur régional des affaires culturelles.

Au niveau national, le dispositif est piloté par le comité de suivi Horizon 2024 coordonné par le délégué ministériel aux Jeux olympiques et paralympiques pour le ministère de l'Education nationale, élargi à un représentant du ministère de la Culture.

## Document joint



[Document sur pentathlon des arts avec annexes](#) (PDF de 272.7 ko)

Document avec annexes



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.